

**LE ROLE ET LES MISSIONS DE L'ECOLE,
SES VALEURS, SES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
INTERVENTION DE MADAME HENRIETTE MARTINEZ,
PRESIDENTE DE LA SECTION FRANCAISE DE L'APF**

Le rôle et les missions de l'école sont traditionnellement au cœur des préoccupations politiques des Français car ils touchent directement le cœur du « vivre ensemble » et l'avenir de notre société. Voilà pourquoi tous les événements qui concernent l'école (modification de programme, violence dans une enceinte scolaire) ont un profond écho dans la société française.

L'adéquation des missions de l'école aux évolutions de la société est au cœur du débat de la réflexion actuelle sur l'école

L'école républicaine, telle qu'elle a été forgée sous la III^e République, avait deux missions essentielles : lutter contre l'illettrisme et inculquer les valeurs universelles de la République.

En 1879, chaque département doit se doter d'une école normale d'instituteurs, afin de correctement former ceux qui auront à leur tour à former les enfants. Et dès 1882, l'école publique et gratuite devient obligatoire. Le premier rôle de l'école publique républicaine est d'instruire les jeunes, c'est-à-dire leur apprendre à lire, à écrire et à compter. Cette ambition de l'école depuis plus d'un siècle reste d'actualité. Le Ministre de l'Education nationale français, M. Luc Chatel, rappelait il y a peu que 9 % de la population des 18-65 ans sont illettrés. Ce chiffre est corroboré par les tests de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense qui pointent que 21% des jeunes de 17 ans sont des lecteurs inefficaces et 5% en situation

d'illettrisme. Il est donc indispensable que l'école affirme cet objectif prioritaire d'offrir une instruction commune à tous les jeunes. Dans cet esprit, la définition d'un socle commun à maîtriser à l'école a été définie en 2000, par le Code de l'Education. Ce socle comprend la maîtrise de la langue française et des principaux éléments mathématiques, la maîtrise de la culture humaniste et scientifique, la pratique des langues étrangères et la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. L'école est donc d'abord un lieu d'instruction et de connaissances dont la commission nationale définit les contenus.

Mais cela ne suffit pas. L'école républicaine de Jules Ferry avait également pour mission de transmettre les valeurs universelles de la République. Ces valeurs, tous les Français les connaissent, elles sont résumées dans la devise de la République : *liberté, égalité, fraternité*. Les valeurs de la République française sont une force intégrative de notre pays. L'école est le lieu qui doit créer, au-delà de la transmission des connaissances, une communauté du respect de l'autre. Elle ne doit ni accepter les privilèges culturels, économiques et sociaux ni tolérer les affirmations dogmatiques.

C'est pourquoi la notion de laïcité est inséparable de l'école républicaine. L'usage de ce terme « laïcité » est contemporain de l'institution de la IIIe République. En effet, l'école républicaine avait également pour but d'éloigner les élèves des écoles religieuses, alors majoritaires en France et accusées d'être l'ennemi de la République. La loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat consacre ce principe de laïcité. Ainsi, l'école publique républicaine ne doit montrer aucune préférence religieuse et se doit d'être un lieu de neutralité. Cette règle est également réciproque : aucun élève

de l'école publique n'a le droit d'afficher sa religion de manière ostensible. La loi du 15 mars 2004 qui interdit le port de signes religieux ostensibles dans les écoles publiques s'explique par ce principe de laïcité. Le bilan de cette loi, qui a pu mal être interprétée à court terme, est très positif sur le moyen terme.

L'égalité est un principe primordial de notre République. Néanmoins, force est de constater que certains ne naissent pas avec la même chance que d'autres. En théorie, tous les enfants ont droit à la même réussite dans le monde scolaire. En pratique, le principe d'égalité semble difficile à appliquer. Ainsi, un enfant d'ouvrier en classe de seconde générale et technologique a cinq fois moins de chance qu'un enfant de famille favorisée d'accéder aux classes préparatoires. De même, 80% des enfants de milieux favorisés accèdent à l'enseignement supérieur contre 40% des enfants d'ouvriers. Le principe d'égalité des chances a été rappelé par la loi pour l'avenir de l'Ecole, en 2005. Aussi, depuis plusieurs années maintenant, la France applique une meilleure égalité des chances pour aider chaque élève à accomplir ses ambitions scolaires. Quelques unes de nos grandes écoles, comme Sciences Po ou l'ESSEC, favorisent l'accès des élèves boursiers ou venant de lycées considérés comme difficiles. Il existe toutefois une différence d'approche entre ceux qui veulent créer des filières spécifiques de recrutement pour les élèves défavorisées, et ceux qui préconisent des modalités d'admission uniques avec en amont l'organisation de soutiens en faveurs des plus défavorisés.

Aujourd'hui, l'école doit faire face à de nouveaux défis. Elle se doit d'y répondre, sans toutefois faire l'impasse sur ces valeurs fondatrices, dans un contexte social qui évolue et où le

rôle de la famille pose question quand l'absentéisme d'une part, la violence d'autre part deviennent des problèmes que les enseignants seuls ne peuvent résoudre.

Pourtant, notre société de plus en plus plurielle donne à l'école un rôle renforcé dans la formation à la socialisation des individus. Le terme de socialisation est vaste : il comprend la notion du vivre-ensemble, mais également de citoyenneté et de préparation à l'âge adulte. L'école doit plus que jamais transmettre des codes de conduite nécessaires aux enfants et les préparer aux rôles sociaux de la vie adulte. La socialisation et le vivre-ensemble sont dépendantes de la notion du respect d'autrui. Le fait de respecter ses camarades de classe et, par extension, de se respecter soi-même, doit permettre à l'enfant d'apprendre à vivre en société, avec les contraintes qu'elle suppose. La mission d'éducation à la citoyenneté de l'école est primordiale. L'école doit sensibiliser l'enfant aux enjeux contemporains d'ordre politique, économique ou encore écologique.

Enfin, la préparation à l'âge adulte entraîne également que l'école doit être une institution efficace en termes de réussite et de débouchés professionnels. Ainsi, les diplômes doivent protéger des risques de la précarité et du déclassement social. C'est pour cela que, depuis quelques années, le gouvernement français mise sur la formation professionnelle à l'école. Il est inconcevable qu'un étudiant diplômé par l'école républicaine ne trouve aucun emploi qualifié. L'école se doit d'être ouverte sur le monde économique et les formations par alternance (école/entreprise) démontrent leur efficacité.

Ainsi l'école doit en permanence évoluer afin de faire face aux nouveaux défis posés par une société en perpétuelle mutation. Elle constitue à la fois un miroir des problèmes de notre société et une partie de la solution. Elle incarne les traditions mais se doit également de préparer les novations. C'est à ce subtil équilibre qu'il faut veiller : dispenser un savoir, donner des savoir-faire, éduquer au savoir être pour que l'école demeure, comme le rappelle l'historien Maurice Agulhon, le « *ciment de la République* ».